

Date	Nom	Structure	Observations et propositions concernant les mesures relatives au renforcement des périodes d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés (article 2-1 du projet de PAR - "mesure 7") :	Observations et propositions concernant les mesures relatives à l'équilibre de la fertilisation (article 2-11 du projet de PAR - "mesure 7") :	Observations et propositions concernant les mesures relatives à la couverture des sols, au cours des périodes pluvieuses (article 2-11 du projet de PAR - "mesure 7") :	Observations et propositions concernant les mesures relatives à la couverture des sols, à la couverture des sols, la long des cours d'eau ("bandes enherbées" : article 2-11 du projet de PAR - "mesure 8") :	Observations et propositions relatives aux Zones d'Action Renforcées (article 3 du projet de PAR - ZAR) :	Observations et propositions relatives aux "mesures complémentaires" (article 2-11 du projet de PAR) :	Autres observations :
2024-02-04	SCHMITT	Yonne Nature Environnement (PNE Bourgogne)	<p>Mesure 1 § c : simplifier toutes ces recommandations. L'agriculteur sait ce qu'il doit faire et exprime fortement le ras-le-bol des contraintes administratives officielles à suivre avec le changement climatique (dates, dérogations, etc)</p> <p>Faire passer le message simple : préférer le fumier d'origine animale (très composté) qui se dégrade mieux dans les sols que l'azote minérale de synthèse.</p> <p>De nuancer et d'expliquer « 40 kg d'azote efficace ? » ha »</p> <p>Préférence pour le fumier d'origine animale auxquels viennent s'ajouter 30 unités d'azote minérale en plusieurs fractionnements</p> <p>On passe des kg/ha à des unités d'azote. Merci de préciser et d'unifier.</p>	<p>vo ci-dessous et conclusions</p>	<p>Il faut utiliser les Solutions Fondées sur la Nature, qui permettent de capter les nitrates pour éviter de les retrouver dans les masses d'eaux superficielles et profondes et dans les eaux du robinet. Pour cela les mesures suivantes semblent particulièrement adaptées : interdiction de retournement des prairies permanentes, et aussi sur les Aides d'Alimentation des Captages d'autant qu'ils sont prioritaires (130 captages prioritaires en BFC en 2022), tout en préservant les zones humides et les tourbières.</p> <p>La couverture des sols en intercultures.</p> <p>La protection des cours d'eau par des ripisylves, des zones tampons, des bandes végétalisées sur au moins 10 mètres.</p> <p>La préservation des haies, régulières pour accueillir la biodiversité, la plantation de haies sur les axes de ruissellement définis dans les SAGE et dans les documents d'urbanisme (EBC).</p> <p>La limitation des phytosanitaires qui limitent les capacités de vie des sols et en particulier limitent le captage des nitrates.</p> <p>Il est recommandé de limiter les quantités de nitrates (azote minéral de synthèse et organique) épandues sur les sols car tout ce qui n'est pas utilisé par les plantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ruisselle de l'amont vers l'aval avec les eaux de pluies et se retrouve dans les rivières, puis dans les fleuves puis dans les eaux du littoral. - s'infiltre dans les sols calcaires karstiques et se retrouve dans les nappes souterraines. <p>Il est opportun de fertiliser aux moments de la croissance de la plante de préférence avec du fumier organique (cf Marc Duhamer) et en dehors des épisodes pluvieux importants (qui sont de plus en plus longs en période d'hiver).</p>	<p>Mesure 8 : de considérer tous les plans d'eau (au lieu de seulement les plans d'eau de plus de 10 hectares) et tous les cours d'eau (au lieu de certains cours d'eau ou ceux classés BCAE et ceux « police de l'eau » ?</p> <p>La limitation des nitrates dans les eaux est nécessaire pour préserver la santé humaine :</p> <p>Un taux de nitrates supérieur à la norme est toxique pour le fœtus et le nourrisson.</p> <p>Les nitrates sont mobilisés dans les eaux superficielles et profondes par lavaison (surplus de traitement en azote non utilisé par les plantes) et entraînent l'eutrophication de l'eau douce et de l'eau de mer sur le littoral. Avec le développement d'algues vertes, l'eau perd en capacités fonctionnelles de vie, l'eau est moins oxygénée, la diversité des plantes est très limitée (phénomène de plante envahissante) et le développement de la faune est empêché sauf pour certains microbes tels que les bactéries cyanobactéries, avec de gros déséquilibres de biodiversité. L'eau ne joue plus son rôle épurateur, surtout si elle est stagnante (et donc se réchauffe).</p> <p>De même sur le littoral, au-delà des risques d'intoxication liés aux cyanobactéries, l'eutrophication fragilise l'eau de mer et entraîne une exposition aux polluants sanitaires des moules, des huîtres (rejets d'assainissement...), par déséquilibre des écosystèmes et par affaiblissement de la biodiversité.</p> <p>La santé humaine dépend de la santé de tout ce qui est vivant, c'est-à-dire des plantes, des animaux, sans oublier les virus, les bactéries... bref de ce qui fait la biodiversité.</p> <p>Le déséquilibre des écosystèmes et la diminution de la biodiversité favorise la survenue d'épidémies.</p> <p>L'élevage intensif favorise les zoonoses et leur transmission à l'homme.</p> <p>La déforestation, l'agriculture intensive, la surexploitation des ressources naturelles et l'artificialisation des sols empiètent sur le territoire de la faune sauvage et favorise le contact avec les animaux domestiques.</p> <p>L'utilisation de produits phytosanitaires diminue les capacités vitales des sols et de résistances aux pressions : pour l'eau, cela signifie moins de capacités de stockage (sensibilité à la sécheresse des sols) et moins de capacités d'épuration, moins de captation de nitrates (dégradation de la qualité des nappes phréatiques).</p> <p>Les forêts, les prairies, les zones humides, les tourbières ont un rôle de filtration et d'épuration de l'eau, et de stockage du carbone...</p>	<p>§ Ru de Bouché : la bande enherbée devrait être de 10 mètres plutôt que 5 mètres</p>	<p>Mesures complémentaires : Limiter les retournements de prairies (qui lockent le carbone et l'eau) pour être mises en cultures sauf si elles sont cultivées sans intrants (et pas seulement interdite dans les périmètres de protection rapprochée qui sont souvent de très petites surfaces).</p>	<p>Nous reprendrons à notre compte le § sans appel de la MRAE : « Plus fondamentalement, plus de 30 ans après l'adoption de la directive « nitrates » et à l'issue de six générations de programmes d'actions nitrates qui n'ont pas permis de rétablir la qualité des eaux, tel que constaté par le bilan du 6e Plan établi conjointement par le COCIDE et le CCAAEF, l'Etat réitère sur ce 7e Plan l'ensemble des recommandations antérieures. L'Etat appelle de ses vœux un programme d'actions sur les nitrates vraiment ambitieux et appliqué, et pleinement intégré dans une véritable stratégie d'ensemble d'amélioration des performances environnementales de l'agriculture ».</p> <p>L'avis extrêmement sévère de la MRAE nécessite d'apporter des améliorations et un objectif plus ambitieux au PAR Nitrates BFC avec des mesures plus simples et tout aussi efficaces pour préserver et restaurer la biodiversité en changeant le modèle agricole et à minima en le faisant évoluer vers une agriculture plus respectueuse des écosystèmes et de la biodiversité.</p> <p>La réflexion nationale PAN (donc très générale) se décline dans les différentes grandes régions en autant de PAR, avec leurs spécificités particulières selon la nature des sols et le type de cultures : c'est un exercice périlleux. Le programme régional BFC doit apporter des mesures efficaces et les mieux adaptées, au plus près du terrain et selon une logique de bassins versants.</p> <p>Avez d'impasse ?</p> <p>Incapacité de mettre en place un système juste de rémunération du travail de l'agriculteur qui protège l'environnement ?</p> <p>Au contraire, nous assistons à une incitation à la course en avant pour produire toujours d'avantage ? L'agriculture intensive (utilisant la chimie : de l'azote minérale de synthèse et des pesticides) est dépendante des cours mondiaux de l'OMC - nous en sommes donc dans le mur, et génère un excédent de productions exportées qui émet davantage de GES, sans répondre à la souveraineté alimentaire.</p> <p>C'est pourquoi il faut soutenir l'agriculture paysanne et biologique par la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> -des PSE (Paiements pour Services environnementaux), -des bas environnementaux pour préserver l'eau (bien public), -des ORE dès qu'une opportunité se présente, -des PAT (Plans alimentaires territoriaux) échelle des PEIET qui privilégient le principe de proximité pour réduire les transports, la préservation de l'eau et de la santé en assurant une autonomie alimentaire. <p>Nous demandons d'intégrer la culture de maïs dans les périmètres de protection des captages éloignés (Grenoble et prioritaire) : mesures efficaces prises depuis longtemps par les élus à Lors-le-Baunier (25) et de Sains-en-Puisaye (99).</p> <p>§ concernant les prélèvements pour usage agricole sont importants pendant les périodes d'épandage ? L'agriculture intensive (utilisant la chimie : de l'azote minérale de synthèse et des pesticides) est dépendante des cours mondiaux de l'OMC - nous en sommes donc dans le mur, et génère un excédent de productions exportées qui émet davantage de GES, sans répondre à la souveraineté alimentaire.</p> <p>C'est pourquoi il faut soutenir l'agriculture paysanne et biologique par la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> -des PSE (Paiements pour Services environnementaux), -des bas environnementaux pour préserver l'eau (bien public), -des ORE dès qu'une opportunité se présente, -des PAT (Plans alimentaires territoriaux) échelle des PEIET qui privilégient le principe de proximité pour réduire les transports, la préservation de l'eau et de la santé en assurant une autonomie alimentaire. <p>La santé humaine dépend de la santé de tout ce qui est vivant, c'est-à-dire des plantes, des animaux, sans oublier les virus, les bactéries... bref de ce qui fait la biodiversité.</p> <p>Le déséquilibre des écosystèmes et la diminution de la biodiversité favorise la survenue d'épidémies.</p> <p>L'élevage intensif favorise les zoonoses et leur transmission à l'homme.</p> <p>La déforestation, l'agriculture intensive, la surexploitation des ressources naturelles et l'artificialisation des sols empiètent sur le territoire de la faune sauvage et favorise le contact avec les animaux domestiques.</p> <p>L'utilisation de produits phytosanitaires diminue les capacités vitales des sols et de résistances aux pressions : pour l'eau, cela signifie moins de capacités de stockage (sensibilité à la sécheresse des sols) et moins de capacités d'épuration, moins de captation de nitrates (dégradation de la qualité des nappes phréatiques).</p> <p>Les forêts, les prairies, les zones humides, les tourbières ont un rôle de filtration et d'épuration de l'eau, et de stockage du carbone...</p> <p>Conclusion : il faut sensibiliser, accompagner les agriculteurs pour adapter leurs cultures au changement climatique avec comme priorité la diminution des GES (objectif n°1 du GIEC).</p> <p>La conservation de l'élevage extensif (à l'herbe) pour maintenir les prairies permanentes tout en diminuant le cheptel de bovins (qui émettent le plus de GES et de méthane) est une mesure d'équilibre à trouver pour le bon fonctionnement des rivières, assurer le stockage naturel de l'eau et réduire les risques d'inondations. La réduction de l'élevage intensif s'impose : très émetteur d'ammoniac, de risques sanitaires (zoonoses) et d'oxyde d'azote.</p> <p>La simplification des règles pour ce 7e PAR Nitrates serait un progrès et répondrait à la principale revendication des agriculteurs.</p> <p>Le 7e PAR nitrates doit réduire les émissions de protoxyde d'azote qui émet des particules fines dans l'air (PM 2.5), qui détruit le couche d'ozone, qui persiste 120 ans dans l'atmosphère et qui est 300 fois plus puissant que les GES et participe ainsi au réchauffement climatique.</p> <p>Rappel : Définition protoxyde d'azote (N2O)</p> <p>Le Protoxyde d'azote (également appelé Oxyde nitreux) de formule chimique N2O est un puissant gaz à effet de serre qui subsiste longtemps dans l'atmosphère (environ 120 ans). Il est en partie responsable de la destruction de l'ozone. Le sol et les océans sont les principales sources naturelles de ce gaz, mais il est également produit par l'utilisation d'engrais azotés, la combustion de matière organique et de combustibles fossiles, la production de nylon... En France, l'agriculture contribue aux 3/4 des émissions de N2O provenant essentiellement de la transformation des produits azotés (engrais, fumier, lisier, résidus de récolte) dans les sols agricoles. Le N2O est un gaz incolore et ininflammable, stable dans les basses couches de l'atmosphère mais décomposé dans les couches plus élevées (stratosphère) par des réactions chimiques impliquant la lumière du soleil.</p> <p>L'objectif d'efficacité doit primer sur l'économie.</p> <p>L'Etat et les collectivités ont leur rôle à jouer en aidant financièrement la filière biologique dans les aires d'alimentation de captages et dans les zones vulnérables.</p> <p>Il serait plus efficace de travailler plus finement par unité de territoire (bassin versant, unité de biodiversité) pour mutualiser et rationaliser les moyens à mettre en œuvre pour mieux respecter les fonctionnalités des sols, des cours d'eau et la vie en général.</p>